Colombophiles Roubaisiens
N'oubliez pas que vous trouverez toujours TOUS LES PRODUITS COLOMBOPHILES : Domicent, Bricoux, Fichefet, Ramier, Riga, etc., à la Pharm^ie du Progrès
163, Grande-Rue, 163
—: ROUBAIX :—

79e Année. — N° 307. LE NUMERO : 25 CENTIMES SAMEDI 3 NOVEMBRE 1934.

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS..... Nord et limitrophes..... 3 mois, 20.00; 6 mois, 40.00; 1 an, 80.00 — Autres départements..... — 23.00; — 46.00; — 90.00 — Belgique..... — 23.00; — 46.00; — 90.00 — Union Postale Tarif A..... — 35.00; — 70.00; — 140.00 — Tarif B..... — 50.00; — 100.00; — 200.00

REDACTION..... ROUBAIX..... 63 à 71, Grande-Rue. Tél. 237.52, 237.53, 237.54 — TOURCOING..... 26 rue Carnot. Tél. 27
ANNONCES..... LILLE..... 3, rue Faidherbe. Tél. 530.31. — PARIS..... 13, boulevard des Italiens. Tél. Richelieu 60.73 — MOUSCRON..... 105, rue de la Station. Tél. 5.44.

CHEQUES POSTAUX 87 LILLE

Tablettes de Pepsine ASTHME SPECIALITES RENOMMEES Laboratoires pharmaceutiques de la PHARM^ie DU TRIANON ROUBAIX Docteur VERMARENE Renseignements sur les cures Mon sprach

Après trois heures de délibérations, le Conseil de Cabinet a approuvé à l'unanimité le projet de réforme de l'Etat établi par M. Doumergue

La situation extérieure a profondément influé sur l'acceptation des ministres radicaux, dont le porte-parole, M. Herriot, va conférer ce matin avec les principaux parlementaires du parti

L'accord définitif ne sera réalisé que samedi

La crise gouvernementale, qui paraissait vendredi matin encore très probable, a été évitée le soir, grâce à la clairvoyance et à la sagesse dont ont fait preuve tous les ministres.

La délibération du Conseil de Cabinet, commencée à 17 heures, n'a pas duré moins de trois heures. Elle a présenté à certains moments un caractère pathétique. M. Gaston Doumergue a fait appel à l'esprit d'union de ses collaborateurs pour maintenir entre tous les partis une trêve plus que jamais nécessaire dans les circonstances présentes, en raison des difficultés de toutes sortes auxquelles le Gouvernement doit faire face, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

M. Herriot, de son côté, a fait part, avec une conviction qui n'excluait pas la pondération, des considérations de principe qui faisaient hésiter ses collègues et lui-même à ratifier un texte de réforme constitutionnelle privant le Sénat d'une partie de ses prérogatives en matière de dissolution de la Chambre.

Comme le député de Lyon affirmait, en même temps, sa volonté de poursuivre la trêve, M. Pierre Laval, appuyé par le maréchal Pétain, saisit l'occasion de souligner la gravité des problèmes de politique extérieure et la nécessité, pour la France, de poursuivre les négociations en cours avec autorité et continuité.

De tels arguments ne pouvaient laisser insensible le patriotisme de M. Herriot, plus que tout autre conscient des responsabilités du pouvoir pour les avoir assumées à plusieurs reprises.

Finalement, le texte préparé par M. Gaston Doumergue fut adopté par l'unanimité du Conseil.

Mais M. Herriot a cru devoir, avec ses collègues radicaux-socialistes, réserver son adhésion jusqu'à samedi, un Conseil des ministres devant se réunir à l'Elysée dans la matinée, sous la présidence de M. Albert Lebrun.

M. Edouard Herriot doit, en effet, s'entretenir dans la soirée avec quelques personnalités des deux Chambres.

L'ancien président du Conseil espère bien parvenir à faire partager à ses amis politiques sa conviction que le projet de M. Gaston Doumergue permet aux représentants du parti radical dans le Gouvernement, suivant sa propre expression, de rester fidèles à la doctrine et de maintenir la trêve.

Au reste, le projet de réforme de la constitution, élaboré par M. Gaston Doumergue, a laissé aux ministres qui, pour la plupart, en prenaient connaissance, vendredi, seulement ; l'impression d'être à la fois simple, sage et efficace, sans présenter de dispositions, ni révolutionnaires, ni autocratiques.

Rappelons que les réformes proposées par l'ancien Président de la République sont les suivantes :

1° Reconnaissance par la constitution de l'autorité du président du Conseil, agissant comme premier ministre, sans portefeuille, le nombre des ministres ne devant pas être supérieur à vingt.

2° En cas de conflit avec la Chambre, le Président de la République, d'accord, il va de soi, avec le président du Conseil, qui doit contresigner le décret, peut dissoudre la Chambre. Toutefois, pendant la première année d'existence de cette assemblée, l'avis conforme du Sénat lui sera nécessaire.

3° L'initiative en matière de dépenses de la Chambre est limitée par le fait que toute proposition de crédits nouveaux ne pourra être déposée qu'après le vote par les deux assemblées, de recettes correspondantes.

4° Si le budget n'est pas voté en temps utile, le budget précédent est « reconduit » en totalité ou en partie par décret pris en Conseil d'Etat et signé par le Président de la République.

5° L'Etat garantit aux fonctionnaires la stabilité de leur emploi, mais la cessation collective ou concertée du travail entraîne la rupture du lien entre l'Etat et ses agents.

Les fiançailles de Miss Dorothée Chamberlain

(Ph. France-Presse.)

MISS DOROTHÉE CHAMBERLAIN, *fille unique de M. Chamberlain, chancelier de l'Echiquier, vient de se fiancer à* M. STEPHEN LLOYD.

VOICI LES DEUX JEUNES FIANCÉS ENTOURÉS DE Mme ET M. NEUVILLE CHAMBERLAIN

La manifestation du monde de la pêche sur la côte basque

Les ouvriers, marqueurs et marins de Saint-Jean-de-Luz et de Ciboure se sont réunis en un grand cortège pour protester contre la difficulté qui a surgi dans l'exploitation des pêcheries basques et contre l'envahissement des conserves étrangères.

VOICI LES MARINS BASQUES MANIFESTANT A SAINT-JEAN-DE-LUZ. (Ph. N.Y.T.)

M. Mussolini aime les sports

On sait que M. Mussolini aime à se libérer des soucis du pouvoir en pratiquant la plupart des jeux sportifs. Tout dernièrement, on a pu le voir faire une heure de crawl, à Ostie. (Ph. France-Presse.)

LETTRE DE BRUXELLES

LE FRANC BELGE PEUT-IL ÊTRE ENCORE DÉVALUÉ ?

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 2 NOVEMBRE 1934.

Parmi les accusations formulées contre le Gouvernement actuel, il en figure une qui lui reproche de manœuvrer de telle façon qu'il accule le pays à la chute du franc.

Il est intéressant, en conséquence de rappeler quelle est, aujourd'hui, la situation légale du franc belge. La chute du franc, en 1926, a fixé la valeur de celui-ci à sa valeur actuelle. La loi votée alors a décidé que cette valeur était stabilisée pour vingt-cinq ans. Pendant ce délai, légalement, aucun changement ne peut y être apporté. En tout cas, la Banque nationale devrait accepter tout changement et celui-ci ne pourrait être réalisé que par un vote du Parlement et la sanction du Roi.

Jusqu'ici tous les partis de la Chambre ont déclaré qu'ils étaient hostiles à tout changement à notre régime monétaire. M. Vandervelde, chef de l'opposition, repoussant les idées de dévaluation a déclaré que ce serait « un crime ». M. le ministre Ingelbleek a dit dans une interview que ce serait une « escroquerie » et M. le ministre Sap a fait écrire par son journal DE STANDARD *que ce serait un « vol ». De plus, le Gouvernement est lié vis-à-vis de l'étranger, car il a signé en juillet 1933, à Londres, la déclaration du pacte de l'or avec la France, les Pays-Bas l'Italie, la Suisse et la Pologne et il vient encore de la continuer.*

En outre, M. de Broqueville, au nom de ses collègues, a toujours été très catégorique sur ce point. Jamais, il ne consentira à dévaluer le franc. M. Francqui a fait des déclarations identiques. De son côté de la Banque Nationale qui, d'après la loi, doit avoir 30 p. c. de couverture-or et 10 p. c. de devises, a près de 70 p. c. de couverture-or. C'est une situation de fait qui garantit le franc d'une manière expresse.

Cependant, à l'assemblée générale du Textile belge, MM. Wilford, président, et De Staercke, secrétaire, ont déclaré, en présence de M. Van Cauwelaert, ministre des Affaires économiques, qui n'a pas été précis sur ce point, qu'il faudrait réduire le coût de la production ou dévaluer le franc.

Cette situation assez confuse fait souhaiter, dans de nombreux milieux, de nouvelles déclarations gouvernementales.

S...

BILLET PARISIEN

La trêve continue

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 2 NOVEMBRE (Minuit).

La crise ministérielle est évitée ; la trêve des partis continue.

M. Gaston Doumergue reste le chef du Gouvernement.

Alors qu'on pouvait craindre le pire, voici seulement quelques heures, ces nouvelles sonnent comme une joyeuse fanfare. A vrai dire, le conflit qui divisait le Cabinet pouvait être considéré comme très grave s'il portait sur les principes mêmes de la réforme de l'Etat. S'il ne s'agissait, au contraire, que des modalités d'application, l'accord étant réalisé sur les principes entre le Président du Conseil et ses collaborateurs soumis à l'obédience de la rue de Valois, il n'y avait aucune raison de croire à la nécessité d'une crise ministérielle. Les membres du Gouvernement n'étaient-ils pas unanimes, en effet, à proclamer que la trêve des partis était aussi nécessaire (sinon plus) aujourd'hui qu'elle ne l'était au lendemain des désordres de février ?

Ceux qui professèrent, dès l'origine du conflit, des opinions exagérément pessimistes, se méprirent sur l'objet même du désaccord. En fait, un compromis était possible si l'on voulait (mais il fallait vouloir ce résultat avec autant de force d'un côté que de l'autre) concilier les prérogatives sénatoriales avec la restauration de l'autorité gouvernementale, pilier central sur lequel repose tout le régime et qui, s'il s'écroule, fait que tout s'écroule.

Au cours du Conseil de Cabinet de vendredi, les bases d'accord ont été jetées. Le pays a été sauvé de la guerre civile, car il n'est pas douteux qu'avec la rupture de l'Union nationale, que la démission de M. Doumergue eût fatalement entraînée tôt ou tard, on allait vers de nouvelles émeutes.

Aussi bien, les ministres radicaux ne pouvaient pas ne pas prendre conscience de leurs responsabilités. M. Herriot avait évoqué lui-même au Congrès de Nantes le péril extérieur, déclarant que, pour parer au danger, l'union des bonnes volontés républicaines était plus que jamais nécessaire. Depuis lors, des précisions sur les préparatifs allemands sont encore parvenues à nos dirigeants et le maréchal Pétain a pu en faire l'exposé saisissant à la Commission des Finances de la Chambre.

Est-ce le moment, à la veille du plébiscite de la Sarre qui préoccupe tout l'univers civilisé, de permettre en nous affaiblissant par nos querelles, tous les espoirs aux ennemis déclarés ou secrets de l'ordre européen établi par notre victoire ?

La France a, plus que jamais, besoin de tout son sang-froid, c'est-à-dire de calme, de sagesse et de discipline. M. Gaston Doumergue le sait. M. Herriot et ses collègues radicaux du Cabinet le savent aussi. Dès lors, n'est-il pas dans la logique des choses que les formules d'accord élaborées vendredi soir soient rendues définitives au Conseil des ministres de samedi ?

Le bon sens triomphe. Il doit régner désormais sans conteste et chasser victorieusement et pour toujours les nuages d'automne amoncelés dans le ciel politique.

R...

Le succès des travaillistes aux élections municipales anglaises

Londres, 2 novembre. — Les derniers résultats des élections municipales londoniennes proclamés cette nuit, indiquent que les travaillistes ont gagné 458 sièges dont 394 enlevés à leurs adversaires conservateurs.

Les GRANDS MAGASINS DU LOUVRE sont heureux d'annoncer à leur fidèle clientèle, que, dès à présent, la livraison des commandes par voiture à leur marque est assurée dans les conditions suivantes : tous les jours, LILLE, St-MAURICE, FIVES, LA MADELEINE, ROUBAIX, TOURCOING. — Lundi, mercredi et vendredi : ASCQ, PACHES, FAUBOURG-FAMPOUX, HAUBOURDIN, HEM, LANNOY, LYS-LES-LANNOY, LOOS, PETITE-RONCHEI, ROUBAIX, TRUMBEUL, VERMELVILLE, WATTRELOS, WATTIGNIES, WATTRELOS. — Mardi, jeudi, samedi : CANTELEU, CROIX, FLERS-LEZ-LILLE, HELLEMMES, LAMBERSART, LE MARAIS, LOMME, MERCIEN-BANGUE, MONS-EN-BARŒUL, MARQUETTE, MOUVAUX, SAINT-ANDRE, WAMBRECHIES, WASQUEHAL.

L'Alliance démocratique tient à Arras son Congrès national

La politique maritime et coloniale, la question agricole, la main-d'œuvre et la défense nationale font l'objet des discussions de la première journée

L'Alliance démocratique, parti des républicains de gauche et des républicains radicaux, a ouvert vendredi, à Arras, son Congrès, qui durera trois jours. Ce groupement, connu d'abord sous le nom d'Alliance Carnot et auquel appartinrent les hommes d'Etat les plus importants de la République parmi lesquels Raymond Poincaré, Louis Barthou et avant eux Ribot et Jonnart est aujourd'hui présidé par M. Flandin, ministre des Travaux publics, qui a attaché son nom à l'idée de la concentration républicaine et qui est considéré dans les sphères politiques comme l'un des continuateurs possibles de la politique de M. Doumergue.

Par son ancien président Jonnart, par Ribot, elle a aussi d'illustres racines dans l'Artois qui est, en ce moment, le siège de ses assises, celles-ci doivent être couronnées dimanche par une grande réunion de propagande présidée par M. Flandin lui-même.

La séance du matin

Le Congrès a amené à Arras trois à quatre cents délégués venus de tous les points de la France et dont le séjour dans la paisible capitale de l'Artois apporte une certaine animation.

Certains d'entre eux qui ne sont jamais venus dans la région, profitent de leur voyage pour visiter, entre les séances de travail, les monuments si heureusement reconstruits après la grande dévastation, et dont ils admirent le caractère architectural si élégamment marqué.

Les réunions se tiennent à la Maison de l'Agriculture, Grand'Place.

La séance d'ouverture commence à 9 heures, sous la présidence de M. André de Fels, le distingué écrivain politique, ancien député, premier vice-président du parti, assisté de M. Lemelle, ancien député-maire d'Arras et président du Comité républicain de la ville et de M. Louis de Diesbach, député d'Arras.

Dans la salle, on remarque M. Maurice Ajam, ancien ministre, propagandiste de l'idée coloniale ; MM. Tailliandier et Appourchaux, députés du Pas-de-Calais, Doussain, député, ancien ministre, plusieurs dames.

M. André de Fels ouvre la séance. Il donne la parole à M. Lemelle qui salue les congressistes, puis à M. Louis de Diesbach, qui leur souhaite la bienvenue en qualité de député de la circonscription.

L'allocution d'ouverture par M. L. de Diesbach

M. de Diesbach les remercie d'avoir choisi pour siège de leur Congrès une ville qu'ils trouveront riche en souvenirs historiques et dont il célèbre l'activité économique, si heureusement variée et équilibrée. Il montre les ruines de cette région si courageusement relevées et le sol de l'Artois conservant en ses impressionnantes nécropoles, les traces héroïques et douloureuses de la grande tourmente.

Les habitants de ce pays, dit-il, sont de bons républicains qui ne séparent pas la Patrie de la République. Ils sont libéraux, tolérants, se distinguent par un grand bon sens et par leur peu de goût pour les utopies. Ces caractères les attachent à l'Alliance démocratique qu'ils apprécient tout particulièrement encore parce qu'elle tend largement la main aux hommes des partis voisins afin de soutenir le grand François qu'est le président Doumergue dans son œuvre de redressement national.

M. de Diesbach convie en terminant, ceux qui sont animés de ces idées et de ces sentiments et qui, cependant, n'appartiennent pas encore à l'Alliance démocratique, à se joindre à elle pour bien servir la France et la République.

Après ce discours longuement applaudi, M. André Terrasse, nouveau secrétaire général du parti, rendant compte de l'activité de l'Alliance démocratique, rend d'abord hommage au nom de celle-ci à son prédécesseur, M. Albert Casabona.

Il rappelle les nombreuses réunions de propagande du groupement, l'important discours prononcé à Rouen par le président de l'Alliance, M. Flandin, politique la naissance de la « Jeunesse républicaine française », organisation autonome mais rattachée à l'Alliance, et salue les disparus, parmi lesquels Louis Barthou et Raymond Poincaré, anciens vice-présidents du parti. Il engage les militants à travailler, sous la conduite de leur éminent chef, M. Flandin, au développement du parti et à servir ainsi la France.

On entend ensuite le rapport de M. Georges Morancé sur la formation et l'activité de la « Jeunesse républicaine française » dont il est le président général. Il dit les revendications de la jeunesse, rappelle les problèmes qui l'inquiètent le plus et précise ce qu'elle veut : que chacun prenne la responsabilité de ses actes ; que les idées et les mœurs soient réformées sur les notions d'honneur et de devoir.

Elle demande à ses aînés, conclut M. Morancé, applaudi avec une particulière insistance, de les aider à barrer à jamais la route aux hommes dont l'incapacité, la faiblesse, la malhonnêteté parfois ont failli perdre notre pays et à assainir une administration qui compte trop d'incapables ou de rebelles.

(Ph. du J. de Rx.)

EN HAUT : UNE VUE DE LA SALLE DU CONGRÈS.
EN BAS : A gauche : LE BUREAU. *Au centre,* M. ANDRÉ DE FELS, *ancien député, premier vice-président du parti, ayant à sa droite* M. LEMELLE, *ancien député-maire d'Arras, président du Cercle républicain et, à sa gauche,* M. DE DIESBACH, *député d'Arras.*
A droite : M. TERRASSE, *secrétaire général de l'Alliance, prononçant son discours.*

La politique maritime et coloniale de la France par M. Rondet-Saint

La question la plus importante inscrite à l'ordre du jour de cette séance, est celle de la politique maritime et coloniale de la France, sur laquelle on entend un rapport remarquablement documenté de M. Rondet-Saint, l'éminent directeur de la « Ligue maritime et coloniale ».

M. Rondet-Saint rappelle le fait capital de ce demi-siècle : l'accession de la France au rang de seconde puissance coloniale du monde et sa métamorphose en empire de 100 millions d'habitants, selon la saisissante formule de Mangin. Devant ce fait, il faut regretter le peu d'attention apporté par les partis en général aux questions coloniales et maritimes et l'indifférence dans laquelle elles passent devant le Parlement.

Cependant, dans les circonstances actuelles plus que jamais, sans vouloir aboutir à une économie fermée, il est d'un intérêt national primordial d'équilibrer nos échanges avec nos colonies qui sont notre meilleur client, absorbant actuellement 27 % de nos exportations, soit 12 milliards.

En conclusion de son rapport, M. Rondet-Saint propose que soit fondée et fonctionne en permanence au sein de l'Alliance, une Commission chargée :

1° d'élaborer sur tous les grands problèmes touchant les colonies, la marine et les colonies de Français à l'étranger, des propositions à soumettre au Comité directeur ; 2° d'étudier tout problème maritime et colonial important porté devant les Chambres et de formuler toutes considérations utiles.

M. André de Fels souligne l'accueil unanime fait à ces propositions et annonce que l'un des membres les plus distingués de l'Alliance, M. Louis Batiot, ancien des Colonies, prononcera prochainement, samedi soir, une déclaration sur la politique coloniale du Gouvernement.

Au cours d'un échange de vues, on entend notamment Mme Perrier-Chabert faire valoir le bienfait de l'action des femmes aux colonies, dont l'influence grandit vivante, réelle, directe pour l'opinion de la question coloniale.

Le vœu de M. Rondet-Saint, de voir que tous ceux qui [illegible] renvoyé à la Commission [illegible]

A l'issue de la séance, [illegible] du Congrès est allée déposer [illegible]

-:- La revue sous la neige -:-

L'Angleterre aussi connaît des intempéries prématurées. Voici LE PRINCE DE GALLES *obligé de s'abriter sous un parapluie pour passer des troupes en revue parmi les rafales de pluie et de neige.* (Mond. Photo Press.)